



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU N°8 Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Sylvain POITOUT, Anita SAUTIER, Fabien CARD, Jocelyne MANENTI, Agnès ENGEL, Cyril HATEM, Arthur BECKER, Stéphanie LERONDEAU, Yann SPINNLER.

Absents ayant donné pouvoir :

Anne DUFOULON donne pouvoir à Sylvain POITOUT.
Nathalie BERLAND donne pouvoir à Denis MAILLER.
Marjorie RIMBAULT donne pouvoir à Anita SAUTIER.

Absents excusés :

Hubert LOUIS.
Laurent CAPDEVIELLE-PERE.

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

Délibération

1. Siceco : délibération modificative concernant la RODP.
2. Vente de terrain à l'école de tir sportif de Dijon Norges.
3. Délibérations modificatives budgétaires.
4. Lancement de la DSP pour l'accueil et la restauration périscolaire.

Point d'information

5. Divers

1 – Siceco : délibération modificative concernant la RODP.

Le Maire informe qu'à la suite de la parution du décret n°2023-797 du 18 août 2023, le plafond relatif à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz a été modifié. Le plafond de la RODP dite « provisoire » peut être passé de 10 % à 20 % du montant de la RODP « classique » perçue par la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

2- Vente de terrain à l'école de tir sportif de Dijon Norges.

L'école de tir sportif de Dijon Norges souhaite acquérir le terrain (surface totale de 212 971 m²). Il est estimé à 90 000€, une proposition a été faite à 100 000€. Le Maire propose la vente à hauteur de 95 000€, frais d'acte à la charge du preneur. L'association s'est beaucoup investie sur le terrain en 42 ans. Elle souhaite développer le club. La base de discussion tarifaire s'appuie sur une évaluation du notaire de la commune. M. Cyril Hatem ne prend pas part au vote car il est licencié du club.

Décision du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente de terrain à l'école de tir sportif de Dijon Norges.

Vote pour : 11.

Vote contre : 0.

Abstention : 1 (Yann Spinnler).

3- Délibérations modificatives budgétaires.

Le Maire explique que suite à une insuffisance aux chapitres 11 et 12, il est donc nécessaire de procéder à une ouverture de crédit. Il convient de faire une écriture comptable (voir tableau ci-dessous).

Imputer dans les recettes de fonctionnement et les mettre aux dépenses de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
COMPTE	MONTANT
60612	7 000 €
6156	5 000 €
623	3 200 €
6411	4 000 €
6413	10 400 €
6688	-7 400 €
TOTAL	22 200 €
RECETTES	
COMPTE	MONTANT
773	10 200 €
70876	12 000 €
TOTAL	22 200 €

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

4- Lancement de la DSP (Délégation de Service Public) pour l'accueil et la restauration périscolaire.

Le Maire explique que la DSP arrive à échéance fin juin 2025. La relance de la DSP doit être faite dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui mais pour une durée de 5 ans. (périscolaire matin et soir + cantine). L'opération est coordonnée par la Communauté de Communes.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour : 13.

Vote contre : 0.

Abstention : 0.

5- Divers

-Un projet est en étude pour de l'agrivoltaïque route du Golf. Une étude d'impact a été lancée et une demande de plan plus précise a été demandée auprès du porteur de projet.

-Site de compostage partagé : en étude.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

22H00

Le Maire
Denis MAILLER

